

Accueils de Loisirs Sans Hébergement —TROUILLAS— 2025 / 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS (périscolaire)
de 3 à 10 ans

Directrice : Sudria Marina
06 23 80 51 04 / mail : marina.sudria@laligue.org

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION	3
1. LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES	
2. L'ACCUEIL DE LOISIRS	
3. INSCRIPTION ET TARIFICATION	
II. LES OBJECTIFS	5
1. LES OBJECTIFS EDUCATIF	
2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNEL	
III. LES INTENTION ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	8
IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE	8
1. ORGANISATION DU PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances)	
2. HORAIRE ET FONCTIONNEMENT	
3. TAUX RÉGLEMENTAIRE	
V. LES RÔLES DE CHACUN	9
1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
2. RÔLE DU DIRECTEUR	
3. RÔLE DES ANIMATEURS	
4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS	
VI. SANTÉ ET CAS PARTICULIER	11
1. SANTÉ	
2. EN CAS D'ACCIDENT	
3. EN CAS DE SUSPICION COVID	
4. EN CAS D'INTEMPÉRIE	
VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS	12
VIII. PROTOCOLE DE DÉPLACEMENT	12

I. PRÉSENTATION

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES :

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 22795 habitants. La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caxias, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Trouillas, Tresserre, Villemolaque).

Depuis le 1er janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

La Ligue de l'Enseignement est devenue leur partenaire contractuel pour l'organisation et la mise en place des activités sur les temps périscolaires et extra-scolaires. Elle est Co gestionnaire des Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires ; dans le cadre d'une délégation de service public.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 10 ans de la Communauté de Communes sont ouverts les mercredis, ainsi qu'aux vacances de février, de printemps, d'été et d'automne. Chaque centre propose, en fonction de l'âge des enfants et de son projet pédagogique spécifique.

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire.

- **À Thuir** avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaire, sauf vacances de décembre)
- **À Banyuls Dels Aspres** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaire sauf vacances de décembre)
- **À Trouillas** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredi et vacances scolaires sauf vacances de décembre)
- **À Terrats** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Vacances scolaires d'été juillet)

2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) :

L'ALSH Intercommunal de Trouillas est une structure pouvant accueillir jusqu'à 80 enfants de 3 à 10 ans (38 maternelles et 42 primaires) durant les mercredis, puis un effectif de 100 enfants (45 maternelles et 55 primaires) durant les vacances scolaires. Ce service est proposé **aux habitants de la communauté des communes des Aspres.**

Il se situe dans les locaux de l'ancienne l'école maternelle de Trouillas, 8 rue des platanes.

La structure comprend, deux bâtiments :

1 ^{er} ALSH	Cours	2 ^{eme} Salle des Association
4 salles d'activités 1 réfectoire + cantine à l'étage 2 régis Sanitaire Bureau de la directrice	Deux squares pour les maternelles 1 local sport Panier de basket Cage de Foot Compost	1 dortoir Sanitaire 1 salle d'activité (mise à disposition l'été)

Nous avons accès à différents locaux mis à la disposition par la Mairie.

- . Salle des fêtes
- . Boulodrome (terrain pétaque, terrain de basket, petit parc)
- . Complexe sportif (stade, terrain de tennis, gymnase)
- . Salle de Karaté (mercredi)
- . Espace loisirs (Pumtrak, parc, parcours de santé, un city stade, une boîte à bouquin et un hôtel à insectes réalisé par ALSH)

2.1 L'ACCUEIL D'ENFANTS À PROBLÈMES PARTICULIERS

Comme mentionné dans le projet Educatif, nous souhaitons accueillir tous les enfants et bien que nous ne soyons pas une structure spécialisée dans l'accueil d'enfants porteurs de Handicap nous travaillons avec l'association HAND'AVANT66, afin de pouvoir accueillir ces enfants
Lorsque la sécurité affective, morale et physique de ces enfants et des autres enfants du centre est respectée, alors un accueil est proposé.

Pour l'accueil de ces enfants, des Réunions avec la famille, l'association Hand'Avant66 et l'équipe de l'accueil de loisirs sont nécessaires pour répondre aux questions et prévoir les aménagements à faire.
Et établir le protocole pour accueillir au mieux l'enfant, en fonction du handicap.
L'équipe d'encadrement décidera en accord, avec la famille et l'association Hand'avant les moyens à mettre en place pour assurer l'accueil de l'enfant en toute sécurité. Des renforts de l'équipe d'encadrement, des formations et des modules de sensibilisations sont aussi proposés aux animateurs par la ligue de l'enseignement, d'autres associations d'éducation populaire et la SDJES66.

3. LES INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS

Les Inscriptions des mercredis :

1/ Les inscriptions des Mercredis se font obligatoirement en ligne sur l'espace citoyen de la Communauté des Communes des Aspres : www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/

2/ Vous devez finaliser les inscriptions en choisissant les journées ou demi-journées de présence de votre enfant, en utilisant le calendrier (l'onglet modification) sur l'espace citoyen.

. L'inscription se fait par trimestre

3/ Toutes les réservations seront facturées,

- . Sauf annulation sur le portail 8 jours avant minimum
- . Sauf justificatif médical

- Informations importantes pour le bon fonctionnement du centre de loisirs
- Merci de respecter les horaires d'accueil et de départ.
- Pensez à consulter régulièrement le planning des activités et sorties.

Horaires généraux :

1/ Les inscriptions des Mercredis se font obligatoirement en ligne sur l'espace citoyen de la Communauté des Communes des Aspres : www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/

2/ Vous devez finaliser les inscriptions en choisissant les journées ou demi-journées de présence de votre enfant, en utilisant le calendrier (l'onglet modification) sur l'espace citoyen.

. L'inscription se fait par trimestre

3/ Toutes les réservations seront facturées,

- . Sauf annulation sur le portail 8 jours avant minimum
- . Sauf justificatif médical

Type d'horaire	Heures
Ouverture du centre	7h30 à 18h00
Accueil du matin	7h30 à 9h30
Accueil du soir / Départ	17h00 à 18h00

Horaires selon les formules (mercredi et petites vacances)

Formule	Heure d'arrivée	Heure de départ
Demi-journée matin SANS repas	7h30 à 9h30	11h30 à 12h30
Demi-journée après-midi SANS repas	13h30 à 14h	17h00 à 18h00
Demi-journée matin AVEC repas	7h30 à 9h30	13h30 à 14h
Demi-journée après-midi AVEC repas	11h30 à 12h	17h00 à 18h00
Journée complète	7h30 à 9h30	17h00 à 18h00

Été (grandes vacances) Formule Journée complète

Les tarifications :

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Journée avec repas		½ journée sans repas*	
Communauté	Hors Communauté		Parents de la Communauté	Parents hors Communauté	Communauté	Hors Communauté
19.93€	34.93€	de 0€ à 350€	5,87€	23.22€	3,78€	9,38€
		de 351€ à 550€	6,79€	24.13€		
		de 551€ à 640€	9,59€	25.12€		
		de 641€ à 800€	11,74€	29.09€	5,63€	
		de 801€ à 970€	13.31€	30.51€		
		Au-delà de 971€	14.42€	31.74€	6,88€	
		Autre régime	15.68€	33€		

- Possibilité d'intégrer le repas au tarif demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 4,76€
- Tarif unique pour les enfants en famille d'accueil ou institution : 13,31€

4. LES PARTENAIRES

La ligue de l'Enseignement est Cogestionnaires des ACM extra-scolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

- **Emancipation / Socialisation**
 - Laïcité
 - Diversité/Egalité
- **Solidarité/Engagement**
 - Démocratie
 - Citoyenneté

La Direction Départementale de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) fixent un cadre et mettent en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est un partenaire important. Il aide au financement de l'ACM et fixe également un cadre réglementaire.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met à la disposition du gestionnaire un service de consultation des ressources des familles relevant du régime agricole.

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM. Lors d'action, cette année nous avons comme objectif de récolte/créé des serviettes réutilisable pour continue notre démarche éco-responsable.

Les Associations locales et les structures éducatives qui interviennent sur le temps extrascolaire sont étroitement associées à nos projets. Elles participent activement à notre vision d'un bien-être global de l'enfant, dans une dynamique d'éducation partagée.

Par exemple, nous collaborons régulièrement avec Festi-loisir dans le cadre de différents projets. L'association des aînés du village est également impliquée à travers des moments conviviaux comme les rifles, les repas partagés en autonomie, ou encore des invitations à des spectacles.

Nous menons également des actions en lien avec la mairie, telles que la création d'objets destinés aux colis de fin d'année pour nos aînés.

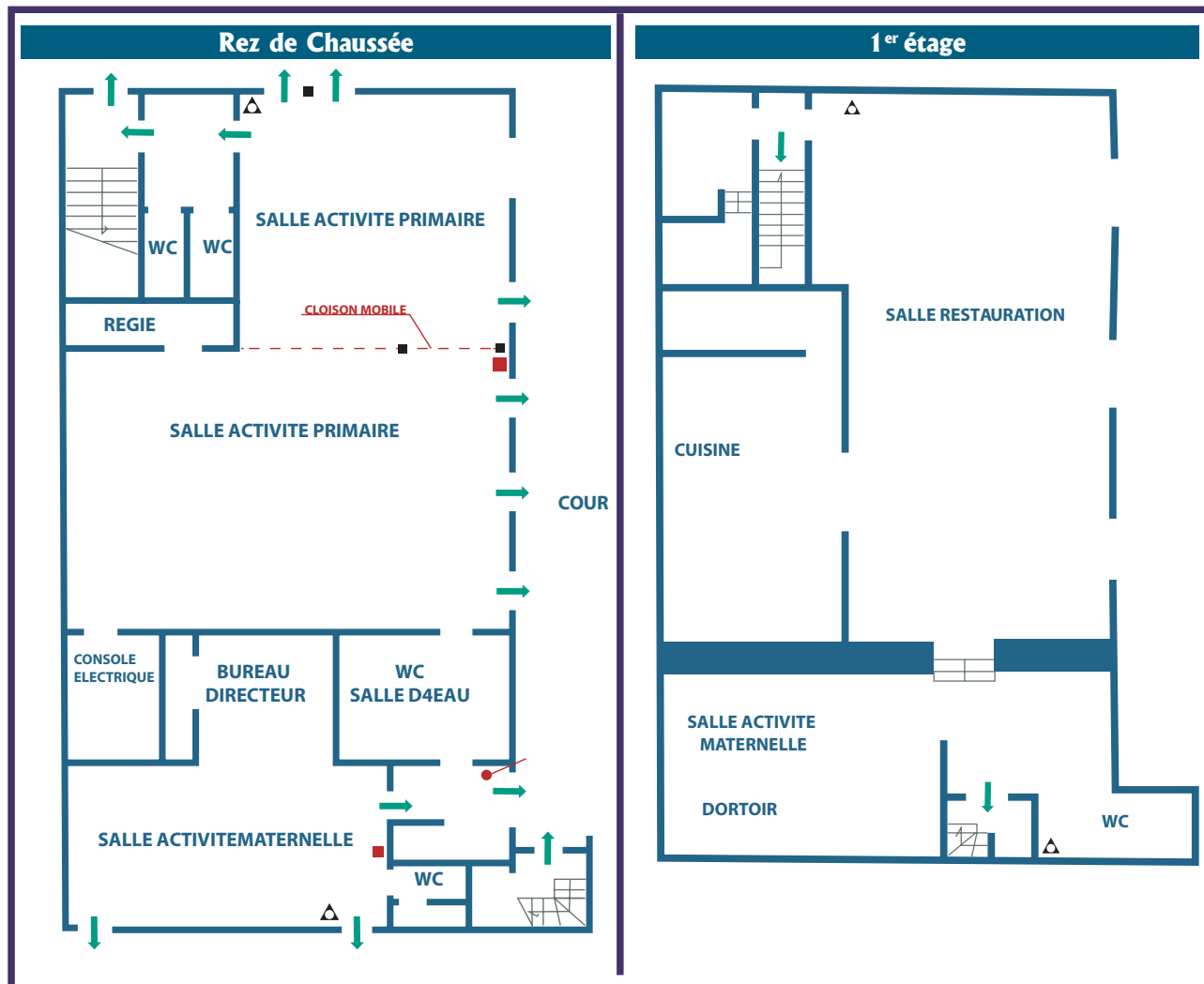
Toutes nos actions ont pour but de :

- Renforcer le lien intergénérationnel,
- Favoriser l'ouverture culturelle et sociale des enfants,
- Développer leur autonomie et leur implication citoyenne,
- Créer un environnement éducatif élargi, bienveillant et enrichissant.

L'association HAND'AVANT, dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté de Communes des Aspres, collabore avec notre structure afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers au sein de l'accueil de loisirs.

L'association FC Fourques, avec laquelle nous avons signé une convention, permet aux jeunes fréquentant l'accueil de loisirs de participer à des stages de futsal organisés pendant les vacances scolaires. Ces activités sportives sont encadrées par des animateurs titulaires d'un BPJEPS Sportif, garantissant un accompagnement professionnel et sécurisé.

Le bâtiment d'occupation de l'ALSH est composé : voir plan ci-dessous :



II. LES OBJECTIFS

Les objectifs du projet éducatif de l'association sont fondés sur ses 6 valeurs :

Sociabilisation / Laïcité / Diversité, Egalité / Solidarité, engagement / démocratie / Citoyenneté

Le service enfance de la Communauté des Communes des aspres et la ligue de l'Enseignement partagent des objectifs communs visant à :

- Agir pour la laïcité,
- Favoriser un fonctionnement démocratique et faire vivre la mixité sociale,
- Intégrer dans la société tous les enfants, quelles que soient leurs différences et les sensibiliser à la richesse de celle-ci,
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme ainsi que son autonomie et la responsabilité,
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité,
- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure »,
- Faciliter à tous les enfants de la Communauté l'accès à l'accueil de loisirs,
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction (financement, disponibilité des parents, différence physique...),

- Être acteur de l'économie sociale,
- Agir en faveur d'un tourisme durable,
- Développer la formation des animateurs

Le groupe scolaire de Trouillas oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école maternelle à comme objectifs :

- Améliorer le langage des élèves
- Favoriser une éducation à la santé
- Développer un parcours d'éducation artistique et culturel
- Valoriser le vivre ensemble pour maintenir un bon climat scolaire.

L'école élémentaire à comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatifs soulevé ci-dessous.

1. LES AXES ÉDUCATIFS :

- **L'environnement**, Education à l'environnement, avec la « dynamique dehors », le tri sélectif, le recyclage, l'utilisation des composteurs, la préservation des ressources naturelles, la connaissance scientifique de la flore et de la faune. L'utilisation de serviette réutilisable
Que le volet environnemental soit pensé et inclus dans chacune des actions et animations proposées par les équipes d'encadrement.

- **Le patrimoine**, Faire découvrir le patrimoine culturel et historique des Pyrénées Orientales

- **Le social**, Développer le travail intergénérationnel, à travers des échanges inter centre, le centre de loisirs adolescent, le RPE, avec les clubs des aînées des villages du territoire, l'EPHAD de Thuir
Dispositif « LIRE en ACM » partager à travers le livre, la lecture, le compte et d'autres modes d'expressions qui invitent à la découverte du livre.

- **La responsabilisation**, Favoriser la pédagogie du projet, pour inciter l'enfant à s'engager dans une action, un événement élaboré par les accueils de loisirs ou les impliquer dans des manifestations organisées dans les villages.
Mise en place du self

- **Santé et prévention**, La communauté de communes des Aspres et engagée dans un « CONTRAT LOCAL DE SANTE »
Les accueils de loisirs souhaitent s'inscrire dans les manifestations initiées dans le cadre de ce dispositif (hygiène, alimentation, activité physique, addiction, inclusion, santé mentale...) Aménagement de la cantine pour permettre aux enfants de se servir en libre-service (self)

Projet National Nutrition Santé en lien avec le printemps des familles en Mai à Banyuls dels Aspres

- **Colo apprenante**
Mise ne place par le service avec la ligue de l'enseignement

— 2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Eveiller et développer la curiosité ainsi que la découverte**

Donné l'envie aux enfants de découvrir, comprendre, de chercher, observer mais aussi d'analyser avec eux les informations qu'ils entendent et qui les questionnent. Montrer qu'une information peut être perçue différemment et que suivant la source l'information peut être différente.
Faciliter les possibilités d'expérimentation, **de manipulation.**

- **Le J3F**

Le J3F remplit cinq des six objectifs que les programmes français fixent à l'école maternelle : **s'approprier le langage, apprendre les règles de la socialisation et du bien vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, mettre en œuvre l'imagination, et valoriser la référence à l'écrit.**

- **Des séjours apprenants**

L'équipe pédagogique aura pour objectif de répondre aux besoins ludiques d'expériences, de remobilisations des savoirs. Visant à renforcer les compétences scolaires. Mettre en place des groupes mixtes pour donner l'envie aux enfants d'aller chercher la connaissance dont ils ont besoin et aussi conforter celle qu'ils ont acquis. De sentir l'importance et la responsabilité de transmettre une connaissance qu'elle soit scolaire ou quotidienne. Cela va nous permettre d'apporter une complémentarité avec l'école et d'apporter aux enfants tous les outils pour renforcer les besoins et savoirs.

- **Développer des actions de partenariat avec les associations locales, les familles et la Mairie.**

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, le « plan mercredi » proposé par l'éducation nationale entre en vigueur. Ce dispositif consiste à proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). Le ministère insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. D'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les établissements scolaires, les associations locales, sportives et culturelles, ainsi que les sites naturels. Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Les familles, ont une place importante dans le parcours de l'enfant, les actions sur la parentalité ont pour but de renforcer les parents dans leurs compétences, de les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parents/enfants et de réflexions pédagogiques.

- **Favoriser la continuité éducative et renforcer les liens entre les différentes étapes du parcours de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence.**

Nous mettons en place des **actions passerelles** entre les structures de la petite enfance, l'accueil de loisirs (ALSH) et le Point Jeune (PIJ), afin de faciliter les transitions et d'assurer une continuité éducative cohérente pour chaque enfant.

Ces passerelles permettent :

Une **meilleure intégration des enfants** lors de leur passage d'une structure à une autre (de la crèche ou du Relais Petite Enfance, au centre de loisirs, puis au Point Jeune), la mise en place de **rencontres régulières** autour d'activités culturelles, artistiques ou sportives, et une **réflexion partagée entre professionnels** sur les pratiques pédagogiques, pour assurer une cohérence éducative à chaque étape du développement de l'enfant.

Concrètement :

- Le **Relais Petite Enfance (RPE)** nous rend visite tous les **premiers mercredis du mois**, permettant aux tout-petits de découvrir progressivement le centre de loisirs.
- Une **passerelle est mise en place avec le Point Jeune (PIJ)** afin d'accompagner les enfants de 11 ans dans leur passage vers l'adolescence :
- Ces jeunes peuvent être accueillis temporairement à l'ALSH avant d'être pris en charge par le minibus du PIJ,
- Le même fonctionnement est proposé pour le retour.

Cette organisation sécurise les familles et permet une **transition en douceur** pour les jeunes, en tenant compte des changements liés à l'âge, aux rythmes et aux environnements.

- L'enjeu de ces dispositifs est de **renforcer les liens entre les structures**, d'assurer un accompagnement progressif et de construire, pour chaque enfant et chaque jeune, **un parcours éducatif fluide, rassurant et cohérent.**

- **L'intergénérationnelle**

Renforcer le lien intergénérationnel en favorisant les lieux d'échange entre les personnes de toute génération. **L'objectif est ici de développer le lien social et de favoriser la transmission de savoirs et de savoir-faire** en lien direct avec « l'association des aînées » du village. La mise en place d'actions sont proposées pour et par les personnes âgées, loto, histoire, activités manuelles, jardinage, repas...

- **Renforcer les Apprentissages et la progression continue des enfants Renforcer les apprentissages et accompagner la progression continue des enfants selon leurs besoins.**

En partenariat avec l'école et les enseignants de **l'école de Trouillas**, nous avons mis en place un dispositif permettant aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs (les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires) de **bénéficier à la fois du soutien scolaire et des activités de loisirs.**

Grâce à une **navette dédiée**, les enfants participant aux **stages de soutien scolaire** peuvent rejoindre ensuite l'accueil de loisirs, ce qui leur permet de **concilier apprentissages et temps de détente** dans une journée équilibrée et adaptée à leurs besoins.

- **La santé et le bien être dans tous ses aspects :**

L'hygiène alimentaire et promouvoir « le bien mangé » Le bouger pour ma santé, nous menons différents partenariats et actions pour permettre aux enfants de diversifier leurs connaissances sportives et leur donner l'envie de bouger.

Sensibiliser les enfants au besoin de bien s'hydrater, manger sainement, de bouger, ainsi qu'à l'hygiène des mains et bucco-dentaire !

- **La découverte de l'environnement et de la biodiversité.**

Ouvrir les enfants à la découverte grâce au thème de l'année « **L'Environnement et l'enfant écocitoyen** » Notre intention est de sensibiliser et contribuer à la formation de Citoyens écoresponsables. Mais aussi une envie de favoriser la découverte du monde extérieur, du milieu naturel, la biodiversité (faune et flore), la géologie d'ici et d'ailleurs.

- **L'art et le récup, L'art sous toute ses formes**

- **L'atelier «Théâtre» (Maternelle & Primaire)**

Développer chez l'enfant le goût du jeu théâtral, de l'expression orale et corporelle à travers des activités adaptées à son âge, en favorisant la créativité, la confiance en soi et le travail collectif.

- **L'atelier «Cirque» (Maternelle & Primaire)**

Permettre aux élèves de découvrir l'univers du cirque à travers des activités ludiques et corporelles, développant leur motricité, leur créativité, leur confiance en soi et leur esprit de groupe.

- **L'atelier «L'art de la poterie pour les aînés» (Maternelle & Primaire – Novembre)**

Faire découvrir l'art de la poterie aux élèves à travers un atelier encadré par une intervenante spécialisée, afin de créer de petites figurines décoratives qui seront offertes dans les colis de fin d'année destinés aux aînés du village, favorisant ainsi un geste intergénérationnel et solidaire.

- **L'atelier annuel «Zéro Déchet – Création de jeux de société», Zéro Déchet – Marionnettes et Théâtre»**

Sensibiliser les élèves à la démarche Zéro Déchet en leur faisant créer, tout au long de l'année, des marionnettes et une boîte à marionnettes à partir de matériaux de récupération, tout en développant leur créativité, leur motricité, leur langage et leur esprit de coopération.

Sensibiliser les élèves à la démarche Zéro Déchet en leur faisant concevoir et fabriquer, tout au long de l'année, des jeux de société à partir de matériaux de récupération, dans le but de constituer une boîte à jeux écoresponsable qui pourra circuler dans d'autres structures éducatives ou culturelles.

- **Mise en place d'un self à la cantine de l'ALSH et passage aux serviettes réutilisables**

Dans une démarche éducative, écoresponsable et d'autonomisation des enfants, nous souhaitons mettre en place un self à la cantine de l'ALSH. Ce projet a pour objectifs :

- **D'encourager l'autonomie** : en laissant les enfants se servir eux-mêmes, dans un cadre encadré et adapté à leur âge, ils apprennent à gérer leurs portions, découvrir leur appétit, et deviennent plus responsables face à leurs choix alimentaires.

- **De favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire** : en choisissant eux-mêmes leurs quantités, les enfants jettent moins et prennent conscience de la valeur des aliments.

- **De sensibiliser à l'écocitoyenneté** : en lien avec la mise en place du self, nous souhaitons également **supprimer l'usage des serviettes jetables**, au profit de serviettes **en tissu réutilisables**. Ce changement permet de :
 - o Réduire les déchets produits par l'ALSH
 - o Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux
 - o Intégrer des gestes simples mais concrets dans leur quotidien

Ces actions s'inscrivent dans une volonté globale de faire de l'ALSH un lieu d'apprentissage à la fois ludique, responsable et durable.

3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux diversifiés pour répondre au mieux aux besoins et préférences de chacun
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, biodiversité, tourner plus nos **actions vers l'extérieur**
- Sensibiliser l'enfant au recyclage des déchets, au gaspillage et à leur transformation (tri sélectif, composteur sur le centre ...)
- Mise en place d'un self en autonomie à 100% pour les primaires
- Création et mise en place de serviette réutilisable
- Création de pièces en poterie avec une intervenante pour les colis de Noel à destination des Personnes âgées du village tout le mois de Novembre
- Favoriser les activités manuelles avec des objets de recyclage avec l'intervention durant l'année 2025-2026 chaque mois, création final set marionnette et théâtre (maternelle), boîte de jeux extérieur (primaire)
- Participation et découverte lors du stage « de théâtre »
- Participation et découverte lors du stage « du Cirque »
- Mise en place des cahiers individuelle de dessin pour lutte contre la sur consommation de papier
- Récupération de l'eau à la cantine et des gourdes
- Balade et observation de l'environnement proche
- Participation durant l'année au stage de « Fut-salle » en partenariat avec le CLUB de Fourques
- Intervention régulière de Mobil 'sport pour la découverte de sport innovant
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi : - les associations - les écoles – les actions avec **la mairie /festi-loisirs-** bibliothèque.

Les projets Primaires et maternelle des Mercredis :

L'ART ET LE RÉCUP, L'ART SOUS TOUTE SES FORMES

- «Zéro Déchet – Marionnettes et Théâtre Le bien être individuelle et collectif
- «Zéro Déchet – Création de jeux de société
- «L'art de la poterie pour les aînés»
- «Cirque»
- «Théâtre»
- Mise en place d'un self à la cantine de l'ALSH et passage aux serviettes réutilisables

Les thèmes des vacances

Les thèmes des vacances scolaire seront établis des réunions de préparation.

Un planning sera à disposition deux semaines avant les vacances sur www.cc-aspres.fr

Nous mènerons différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations de la ville.

III. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

L'accueil de loisirs est un espace à la fois ludique et éducatif, pensé comme un lieu de découverte, de socialisation et d'épanouissement personnel pour chaque enfant.

Notre démarche éducative s'attache à répondre aux besoins fondamentaux des enfants, en tenant compte de leur âge, de leurs capacités, de leur rythme et de leurs particularités individuelles. Nous veillons à offrir un cadre accueillant, bienveillant et sécurisant, propice à leur développement global.

L'objectif principal de l'équipe d'animation est de proposer à chaque enfant un séjour enrichissant, amusant et adapté à ses besoins, en mettant en œuvre notre savoir-faire pédagogique. Pour cela, nous mettons tout en œuvre pour garantir des conditions de vie agréables et harmonieuses au sein de la structure.

Le programme d'activités est conçu de manière progressive et réfléchi, en respectant les rythmes de vie des enfants. Il inclut des temps variés : activités de découverte, sportives, artistiques, en pleine nature, jeux libres, moments de repos et de détente. Ces activités visent à favoriser la curiosité, l'autonomie, la créativité, le respect de soi et des autres.

À travers ces temps, nous cherchons à transmettre des valeurs essentielles au vivre-ensemble : le respect des différences, la gestion des conflits, la compréhension des règles de vie, et la communication bienveillante. Ces apprentissages participent activement à la construction de l'enfant en tant que futur adulte et citoyen responsable, capable de trouver sa place dans la société.

L'équipe d'animation se réunit régulièrement pour élaborer et ajuster ses actions éducatives, en fonction de l'évolution des besoins des enfants et des objectifs fixés. Cette réflexion collective garantit une diversité d'activités cohérentes avec les intentions pédagogiques du projet.

Enfin, notre action s'inscrit pleinement dans le cadre du **Projet Éducatif du Territoire (PEDT)** de la Communauté de Communes des Aspres, ainsi que dans les orientations portées par le **Projet Éducatif de la Ligue de l'Enseignement**. Ces deux référentiels nous guident dans l'élaboration d'un accueil de qualité, respectueux des valeurs d'éducation populaire, de citoyenneté et de laïcité.

1. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Oral et Ludique	- Mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine. - Avec la mise en place d'un outil pour exprimer ses émotions.
Outil d'évaluation est distribué aux familles	Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressés aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et nous nous en servons comme support pour discuter avec eux, de ce que vivent les enfants sur les accueils de loisirs.
Réunions	Un bilan oral est effectué en groupe.
Évaluation est faite en entretien individuel	Le directeur et l'animateur réalisent une évaluation précise de l'ensemble de la fonction de l'animateur et de l'atteinte de ses objectifs pédagogiques

IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE

1. ORGANISATION PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances scolaire)

Le temps Périscolaire peut être modulé en trois formules :

- Demi-journée sans repas
- Demi-journée avec repas
- Journée complète

Le temps Extrascolaire peut être aussi modulable à la semaine complète :

Vacances automne Vacances hiver Vacances printemps	- Demi-journée sans repas - Demi-journée avec repas - Journée complète
Vacances d'été	- Journée complète

Nous fermons nos portes pour les vacances de fin d'année (décembre) ainsi que fin août (2 semaines)

2. LES HORAIRES ET FONCTIONNEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE :

Les horaires	Étapes
7h30-9h30	Accueil échelonner
9h30-10h	Rassemblement, collation et présentation de la journée
10h-11h30	Activité
11h30-12h	Temps d'autonomie
12h-14h	Cantine (différent service)
13h-15h30 (-6ans)	Sieste
14h-14h30	Temps d'autonomie
14h30-16h	Activité
16h-17h	Rangement, retour de la journée / Goûter
17h-18h	Départ échelonner

3. TAUX RÉGLEMENTAIRE

Les mercredis :

- 1 adulte pour 10 maternelles
- 1 adulte pour 14 primaires

Les vacances :

- 1 adulte pour 8 maternelles
- 1 adulte pour 12 primaires

A la Piscine :

- 1 adulte pour 5 maternelles dans l'eau
- 1 adulte pour 8 primaires dans l'eau

V. LES RÔLES DE CHACUN

1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) fonctionne tout au long de l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires, avec une équipe pédagogique stable, engagée et complémentaire.

L'équipe est placée sous la responsabilité de **Madame SUDRIA**, directrice diplômée du **BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)**. Elle coordonne l'ensemble du projet pédagogique et veille à garantir un accueil de qualité, adapté aux besoins et aux rythmes des enfants.

L'équipe d'animation est composée de professionnels diplômés, chacun apportant son expérience et sa sensibilité éducative :

- **Madame CID, animatrice titulaire du BPJEPS**
- **Monsieur PALMADE, titulaire du BAFA**
- **Madame LARCHER, diplômée du CQP Animation**
- **Madame VEAUGLIN, titulaire du CAP Petite Enfance**
- **Monsieur TRIPET, BAFA**
- **Madame TRIDON, BAFA**
- **Monsieur FERREOL, BAFA**
- **Monsieur DUBS, BAFA**

Tout au long de l'année, des **stagiaires** en formation viennent compléter l'équipe, apportant un regard nouveau et dynamisant l'accueil. Lors des **vacances d'été**, des animateurs supplémentaires rejoignent également la structure pour répondre aux besoins accrus d'encadrement.

Ensemble, nous partageons des valeurs éducatives communes : l'écoute, le respect, la coopération, l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant. L'équipe met en œuvre un programme d'activités variées, favorisant la découverte, le jeu, la créativité et le vivre-ensemble dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur **les enfants inscrits, consigne de sécurité, élaboration du programme ...**)

2. RÔLE DE LA DIRECTRICE

La directrice est responsable de la gestion opérationnelle des accueils de loisirs, conformément aux orientations définies par la Communauté de Communes et la Ligue de l'Enseignement. Ses missions principales sont les suivantes :

- Concevoir, piloter et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'ALSH.
- Superviser l'ensemble des intervenants, organiser et animer des réunions de travail.
- Collaborer avec les partenaires locaux en recueillant et analysant leurs propositions.
- Accompagner chaque animateur dans la conception et la réalisation de son projet d'animation, afin d'assurer une cohérence avec le projet pédagogique global.
- Planifier les activités, en gérant les intervenants, les matériels et les lieux.
- Gérer les inscriptions ainsi que les listes des enfants accueillis.
- Assurer la gestion administrative et budgétaire de la structure.
- Concevoir les supports de communication et d'information destinés aux familles.
- Être présente sur le terrain afin de maintenir un contact direct avec les enfants, les animateurs et les familles.
- Évaluer régulièrement la mise en œuvre des actions et rendre compte des résultats.

3. RÔLE DES ANIMATEURS

L'animateur joue un rôle éducatif essentiel. Il doit adopter une démarche cohérente et professionnelle dans ses attitudes et ses actions, en élaborant des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs besoins.
- Faire preuve d'initiative et savoir s'adapter aux différentes situations.
- Favoriser l'éveil et le développement des enfants à travers des supports variés.
- Adapter les activités en fonction de l'âge et des capacités des enfants.
- Assurer la gestion complète des activités, de la préparation au rangement.

- Respecter chaque enfant en tant qu'individu à part entière.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité liées aux activités.
- Informer la direction des incidents ou difficultés rencontrés.

Avec ses collègues :

- Respecter les horaires et les consignes de travail.
- Prévenir la hiérarchie en cas d'absence, en fournissant un justificatif.
- Participer aux formations, s'informer et partager ses connaissances.
- Assumer la responsabilité des actions menées.
- Travailler dans le respect mutuel avec les collègues.
- Participer activement au travail d'équipe, savoir s'exprimer et écouter.
- Prendre part aux réunions de préparation.
- Faire preuve d'auto-évaluation et être capable d'ajuster sa pratique.
- Respecter le travail et le matériel confié.
- Appliquer strictement les consignes de l'équipe de direction.

4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANT

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant ou l'animateur sont des adultes référents pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ses engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

Les stagiaires :

Le stagiaire est accueilli sur la structure par la directrice ainsi que l'équipe, lors de la réunion de préparation. Durant son stage il sera en binôme les deux premiers jours puis évoluera seul avec son groupe. L'équipe reste à l'écoute pour toutes questions mais aussi un soutien dans les différentes étapes rencontrées

Deux entretiens seront réalisés (milieu et fin de stage), le même questionnaire sera rempli par le stagiaire et le directeur ou l'animateur référent. Il mettra en avant les compétences acquises et les points à travailler.

VI. LA SANTÉ ET CAS PARTICULIER

1. SANTÉ

L'infirmerie se situe dans les locaux de la bibliothèque de l'école maternelle cette espace contient : 1 lit, le registre sanitaire, la pharmacie centrale, les ordonnances et les PAI.

Chaque animateur à sa propre pharmacie et veille à son réapprovisionnement. Il doit aussi écrire dans **le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.**

Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur soit titulaire du PsC1. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Gants usage unique• Sparadrap• Compresse stérile• Petite sac poubelle• Pansement• Ciseau• Bande | <ul style="list-style-type: none">• Thermomètre frontal• Aspi venin• Sérum physiologique• Désinfectant sans alcool• Lime à ongle• Petit registre de soin• Pince écharde |
|---|---|

2. CAS D'ACCIDENT

• Type petit bobo

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention de l'ALSH.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

• En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va

Avertir	Alerter	Informar	Préparer
Prévenir la Directrice de la situation	Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours	Appeler les parents -Si les secours jugent le départ immédiat aux urgences, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille ; -Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences avec le blessé.	Fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours

3. EN CAS DE SUSPICION COVID

Notre conduite à tenir est dicté par le protocole sanitaire qui a été établie pour tous les Accueils de loisirs.

- La prise de température sera effectuée sur l'enfant
- Un isolement sera prévu en attendant les parents

4. EN CAS D'INTEMPÉRIE

• En cas de Pluie

En cas de pluie, l'activité proposée en extérieur sera proposée à l'intérieur ou modifiée. L'animateur doit savoir s'adapter et donc une solution de repli sera proposée.

• En cas de canicule

En cas de canicule, les activités sportives sont proposées le matin. Les gourdes sont remplies et conservés le plus possible dans un réfrigérateur. Des jeux d'eau peuvent être proposé dans la limite des autorisations en vigueur. L'eau des carafes non utilisés sont conservés pour ces jeux. Les activités sont modifiables en fonction des chaleurs.

VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Fiche de renseignement
- Photocopie carte identité/ carte vitale et Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Apte à travailler en collectivité de mineur et que les vaccinations soient à jours » ainsi que la photocopie du carnet de santé.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé
- Attestation d'assurance civile de l'année
- Dossier d'inscription

VIII. PROTOCOLE

1. LES DÉPLACEMENTS

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.

• À pied

Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir 2 animateurs pour tout trajet hors de l'ALSH. Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le taux d'encadrement ainsi que le rang des enfants par deux. Un animateur devant et un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.

• En bus

Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier afin de contrôler qu'il s'agit du bon bus auprès du chauffeur mais aussi de vérifier les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la monter, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.

Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.

Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. (Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....).

Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur